



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024

**DELIBERATION PORTANT AUTORISANT POUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER
ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2023
Nombre de membres en exercice : 23
Quorum : 12

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON représenté par Bernard DUCREUX, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Arnaud MITORAJ représenté par Alexandra PIRON, Sophie PICOT représentée par Patricia FOUGERE, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Etaients excusés (3) :

Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien MORANGE

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, et est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
Que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le budget communal ne sera pas adopté avant le 1er janvier 2025,

Considérant que la bonne administration des affaires de la Commune nécessite que des travaux et investissements puissent être réalisés avant l’adoption du budget,

Le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- **D’autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, avant l’adoption du budget 2025, dans la limite de 316 999,04 € pour les dépenses suivantes :

N_	Tiers	Objet	Compte	Mt_HT	Mt_TTC	Mt_Reste_Eng_
202301D00361	GEOVAL	TRAVAUX AMENAGEMENT VEGETALISATION DE LA COUR PRIMAIRE	203	5 100,00	6 120,00	3 672,00
202401D00034	AUVERFLUIDE	ETUDE DE CHAUFFAGE ET RAFRAICHISSEMENT DE LA MAIRIE ORCET	203	10 000,00	12 000,00	12 000,00
202401D00080	DESAUTEL	PLAN EVACUATION ET INTERVENTION ECOLE PAUL BADOR	2135	1 951,15	2 341,38	2 341,38
202401D00171	DHOME DESIGN	PLAQUES NUMEROTATION ALLEES CIMETIERE	2116	550,00	660,00	660,00
202401D00190	INETUM SOFTWARE	REPRISE DE DONNEES INTEGRATION PLAN RESTRUCTURATION SIG CIMETIERE	2051	1 260,00	1 512,00	1 512,00
202401D00191	MARBRENERIE DABRI	CREATION DE 10 CAVE URNES CIMETIERE ORCET	2116	3 166,67	3 800,00	3 800,00
202401D00247	ENEDIS AUVERGNE	Panneaux photovoltaïques - ateliers de la Narse	2135	20 000,00	20 000,00	20 000,00
202401D00308	COLAS	ECLUSE RD52 AVENUE DE GERGOVIE 2024	2152	14 510,00	17 412,00	17 412,00
202401D00314	SOCIETE DES BAS	BETON FONDATIONS JEU COUR MATERNELLE	212	1 000,00	1 000,00	1 000,00
202401D00317	COLAS	végétalisation de la cour de l'école élémentaire - phase 1 VRD	212	120 000,00	120 000,00	120 000,00
202401D00318	AUVERGNE ASSIST	Ventilation salle Jean Moulin - phase 1	2135	120 000,00	120 000,00	120 000,00
202401D00330	DUCROS GEDIBOIS	POTEAUX JEUX ECOLE MATERNELLE	2135	50,00	50,00	50,00
202401D00365	CFIL	renouvellement 8 PC mairie	2183	8 461,54	10 153,85	10 153,85
202401D00367	CFIL	PARE FEU	2183	1 624,84	1 949,81	1 949,81
		Total de la sélection		307 674,20	316 999,04	314 551,04

Fait et signé le : 13 décembre 2024 à Orcet
Publié le : 16 décembre 2024



Le Maire ,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dominique Guelon". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.